

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 129

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

OBJET

Flavescence dorée de la vigne : complément de subvention destiné à financer un projet d'expérimentation de détection de la maladie à l'aide d'un drone

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122.73**

A - PRESENTATION

La flavescence dorée de la vigne est une maladie fortement épidémique : non contrôlée, elle provoque d'importantes pertes de récolte et les parcelles infectées sont sources de contamination pour les vignes environnantes.

Face aux risques sanitaires et contaminations observées sur le vignoble du département depuis 2013, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a décidé, avec le concours du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, d'apporter un appui et une mutualisation de moyens aux actions de surveillance et de lutte contre cette maladie engagée par délégation de mission de service public par la FREDON PACA dans le département des Bouches-du-Rhône.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a voté le 25 mars 2016 une subvention de 160.000 € au profit de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône afin de mettre en place une deuxième tranche de financement d'un programme de prospection de la flavescence dorée, en partenariat avec la FREDON PACA. Une convention a été signée le 30/05/2016 pour la mise en œuvre de ce programme.

B - SITUATION

La prospection du vignoble pour détecter les pieds touchés par la flavescence dorée reste pour le moment, en l'absence de traitement curatif, la meilleure solution pour enrayer la progression de la maladie, mais cette méthode est très consommatrice de temps, de main d'œuvre et de financement, d'autant plus quelle doit intervenir en partie au mois de septembre au moment des vendanges, ce qui rend complexe l'organisation des chantiers de prospection par les viticulteurs.

La situation après cette année de prospection fine reste très préoccupante, la maladie, présente dans une dizaine de communes des Bouches-du-Rhône, progresse toujours et les actions doivent être poursuivies pour contenir sa progression en imaginant d'autres moyens de prospection moins coûteux.

C - PROJET D'EXPERIMENTATION DE DETECTION A L'AIDE D'UN DRONE

Déjà expérimentée dans certaines régions, la prospection par drone reste actuellement à l'état d'étude.

L'idée est de fournir une cartographie aux viticulteurs pour réduire le temps de prospection à pied en ciblant les ceps suspects grâce au drone qui va détecter les symptômes caractéristiques de la maladie (jaunissement ou rougissement des feuilles selon les cépages).

Il définira les zones sensibles à vérifier pour que des équipes à pied puissent confirmer ou pas la présence de symptômes évocateurs de la flavescence dorée.

L'avantage principal d'utilisation du drone est la réduction du temps de prospection. En effet, si on considère qu'il faut passer dans tous les rangs à une vitesse moyenne de 4 km/h, avec un écartement entre les signes de 3 mètres, il faut 50 mn par hectare (voire plus si les vignes sont étroites), ce qui est très chronophage pour le prospecteur.

Dès lors, si l'on prend en considération toutes les contraintes de temps, de main d'œuvre, de coût et de la période de prospection, le drone se révèle être une solution prometteuse car il est capable de survoler 80 ha en 30 mn avec un résultat objectif. L'utilisation de cette méthode pourrait également permettre de réduire les traitements chimiques obligatoires. Néanmoins, le drone donne accès à un seul des trois symptômes caractéristiques de la maladie, celui du jaunissement ou rougissement des feuilles et la confirmation à pied par l'homme reste cependant nécessaire.

La Chambre d'agriculture propose d'effectuer cette expérimentation sur une zone d'environ 40 hectares en limite de la zone foyer, sur la commune de Lambesc qui est la commune la plus touchée. Les parcelles seront prospectées une première fois fin août avec l'aide du drone et une vérification sera effectuée à pied. Une deuxième prospection sera réalisée en octobre afin de visualiser l'ensemble des symptômes possibles.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 19.697 €, la Chambre d'agriculture sollicite un financement de la délégation à la viticulture de 7.500 € :

DEPENSES		RECETTES	
. Etudes et définition (4 journées conseillers)	2.684 €	. Autofinancement Chambre d'agriculture 13	4.697 €
. Protocole avec le fournisseur (1 journée conseiller)	671 €	. CD 13 – Agriculture	7.500 €
. Prospection : 2 passages du drone	15.000 €	. CD 13 – Numérique	7.500 €
. Conclusion étude (2 journées conseillers)	1.342 €		
TOTAL	19.697 €	Total	19.697 €

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	I.B.	N° A.P.	Engagement CP
10393	A créer	CA 13 – flavescence dorée	65-928-65738	Hors AP	7.500 €

PROPOSITION

Je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer sur cette demande d'aide financière à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**AVENANT
A LA CONVENTION POUR LE COFINANCEMENT DE LA
PROSPECTION DE LA FLAVESCENCE DOREE DELA VIGNE
AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

CONCLUE ENTRE :

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente, **Madame Martine VASSAL**, autorisée à signer le présent avenant à la convention par délibération n° de la Commission Permanente en date du

d'une part,

ET

La Chambre départementale d'agriculture, 22 avenue Henri Pontier – 13626 AIX-EN-PROVENCE, représentée par son Président, **Monsieur Claude ROSSIGNOL**, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes, en vertu de l'article R511-64 du Code Rural et Forestier

d'autre part,

Vu la délibération n° 150 de la Commission Permanente du 25 mars 2016 décidant d'accorder à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention d'un montant de 160.000 € au titre de l'année 2016 pour le cofinancement de la troisième campagne de prospection de la flavescence dorée de la vigne ;

Vu la convention de subvention signée en date du 30 mai 2016, conclue entre la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le Département ;

Vu la demande de complément de subvention pour le projet d'expérimentation de détection de la maladie à l'aide d'un drone ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Un complément de subvention de 7.500 € est accordé à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône par délibération de la Commission Permanente susvisée destiné à financer un projet d'expérimentation de détection de la maladie à l'aide d'un drone.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en deux temps : un premier versement de 50 % de la subvention dès signature par les deux parties du présent avenant et le versement du solde dès transmission par la Chambre d'agriculture du bilan d'activité et financier de l'action, signés par son Président.

ARTICLE 2 :

L'ensemble des stipulations de la convention initiale susvisée est applicable à cette subvention.

Fait à Marseille, le

**Le Président de la Chambre
d'agriculture des Bouches-du-Rhône**

**La Présidente du Conseil
Départemental et par délégation,
le conseiller départemental délégué à
l'agriculture**

Claude ROSSIGNOL

Lucien LIMOUSIN